Droit audiovisuel et projets culturels

ECTS
6 crédits

Volume horaire
36h

Période de l'année
Semestre 6

Présentation

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Droit audiovisuel et projets culturels	Cours Magistral	12h
Droit audiovisuel et projets culturels	Travaux Dirigés	24h

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministérielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 08 janvier 2025